

Demande d'autorisation pour la constitution d'un gage sur une entreprise de navigation

L'entreprise Autofähre-Betrieb O. Gander, successeurs Carmela et Zarko Vujovic-Gander, société en nom collectif dont le siège est à 6375 Beckenried, sollicite l'autorisation de constituer un gage sur le bac à voitures «Tellsprung» et son équipement, l'équipement complet des docks, chantiers, ateliers et installations des ports et débarcadères, tout autre matériel servant à l'exploitation et à l'entretien ainsi que tous les immeubles servant à l'exploitation, conformément à l'art. 10 de la loi fédérale du 25 septembre 1917 concernant la constitution de gages sur les entreprises de chemin de fer et de navigation, et la liquidation forcée de ces entreprises (RS 742.211).

Le gage d'un montant de 2 200 000 francs est constitué en premier rang, après radiation des gages existants, en faveur de la banque cantonale du canton de Schwyz. Il garantit un crédit de 2 000 000 francs destiné au refinancement d'engagements existants et un crédit de compte courant à hauteur de 200 000 francs.

Les oppositions à cette demande doivent être adressées par écrit à l'Office fédéral des transports, Bollwerk 27/29, 3003 Berne, jusqu'au 8 novembre 2004.

12 octobre 2004

Office fédéral des transports:

Section droit, Ueli Stückelberger

Demande d'autorisation pour la constitution d'un gage sur une entreprise de navigation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.10.2004
Date	
Data	
Seite	5065-5065
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 025

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.